

Info Cultures maraîchères

13/2025

4 juin 2025

Prochaine édition le 11.06.2025

Table des matières

Autorisation d'urgence pour la lutte contre le scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)	1
Après la période d'hivernage, diverses punaises nuisibles migrent maintenant dans les cultures de légumes fruits	2
Bulletin PV Cultures maraîchères	3

Autorisation d'urgence pour la lutte contre le scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Le 22 mai 2025, l'OSAV a promulgué l'autorisation d'urgence suivante :

Cultures	Organisme nuisible	Produits (numéro W)	Remarque
Culture maraîchère Toutes les cultures	<i>Popillia japonica</i>	Nemagreen (W-5810) Nematop (W-5950) Galanem (W 6336) Meginem Pro (W-6336-1) Meganem (W-6336-2) Bio Garden nématodes contre les larves d'otiorhynques (W-6336-3) Coop Oecoplan Biocontrol auxiliaires contre les larves d'otiorhynques (W-6336-4) Nématodes contre les otiorhynques (W-6336-5) BIOHOP NemaGAL (W-6336-6) Biorga Contra nématodes contre les larves d'otiorhynques (W-6336-7) Larvanem (W-7032)	<i>Homologation en cas d'urgence autorisée temporairement jusqu'au 30 novembre 2025.</i>
Toutes les cultures	<i>Popillia japonica</i>	Filet imprégné d'insecticide DCT Delta 4 160D (4 g/kg Deltaméthrine)	<i>Homologation en cas d'urgence autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2025.</i>

Vous trouverez, dans le document original annexé au [courriel](#) du présent bulletin, des informations détaillées sur l'autorisation d'urgence mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2025.

Les informations concernant le scarabée japonais, ses caractères distinctifs, sa biologie et les moyens de le combattre ont été synthétisées par Joana Weibel, Dominique Mazzi et Giselher Grabenweger (Agroscope) dans la fiche technique «Le scarabée japonais (*Popillia japonica*)» que vous trouverez en annexe au [courriel](#) du présent bulletin.

Vous trouverez sur notre site web popilia.agroscope.ch, en fin de texte dans le chapitre > Situation actuelle dans les cantons, une synthèse de la situation actuelle des attaques en Suisse.(état au mois d'avril). Cet aperçu inclut les captures dans les pièges.



Après la période d'hivernage, diverses punaises nuisibles migrent maintenant dans les cultures de légumes fruits

Lors du contrôle de lundi, on a découvert une ponte, constituée d'un amas d'œufs déposés côte à côte, typique des punaises de la famille des Pentatomidae, dans une culture de concombres en tunnel. Les nymphes de premier stade (N1) étant déjà écloses, l'espèce a pu être identifiée. Dans ce cas, il s'agissait de la punaise verte (*Palomena prasina*), une espèce indigène fréquente. Actuellement, nous constatons également une importante activité de ponte des adultes de la génération hivernante de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) et de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) provenant de nos captures, additionnée de celles collectées au moyen de frappage de branches. Dans les zones ordinairement infestées, il faut s'attendre à une migration de ces espèces vers les cultures. Lors de vos tournées de contrôle dans les cultures de légumes fruits sous abris, surveillez particulièrement la présence de punaises adultes, de pontes et de jeunes nymphes. Leur collecte et leur destruction manuelle systématique permettent de retarder considérablement la constitution de populations dommageables aux cultures.



Photo 1: Adulte de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) sur une plante de lierre en fruits, en mai 2025 (photo: Agroscope).



Photo 2: Les accouplements se poursuivent actuellement chez les punaises vertes ponctuées (*Nezara viridula*). La forme estivale de cette espèce est de couleur uniformément verte (photo: Agroscope).



Photo 3: Adulte de la punaise verte indigène (*Palomena prasina*). La membrane des ailes, visible à l'extrémité postérieure du corps, est de couleur brune (photo du 7 avril 2025 par Agroscope).



Photo 4: Ponte fraîche de punaise marbrée sur une feuille de bette à tondre (photo: Agroscope).



Photo 5: Ponte de punaise verte ponctuée, proche de l'éclosion dans une cage d'élevage (photo: Agroscope).



Photo 6: Ponte et jeunes nymphes de punaise verte indigène sur une feuille de concombre. Chez les punaises pentatomides, les nymphes de premier stade (N1) demeurent regroupées sur les œufs vides, ou à leur proximité immédiate (photo: Agroscope).



Photo 7: Nymphes de punaise marbrée fraîchement écloses (N1) sur la ponte dont elles sont issues (photo: Agroscope).



Photo 8: Gros plan sur deux nymphes de punaise verte ponctuée fraîchement écloses (N1) sur la ponte dont elles proviennent (photo: Agroscope).



Photo 9: Nymphes de punaise verte indigène fraîchement écloses (N1) à côté de l'amas de ponte dont elles proviennent (photo: Agroscope).

Suite en page 3.

Stades nymphaux de quelques espèces de punaises pentatomides importantes des cultures légumières (suite)



Photo 10: Nymph (N2) de punaise marbrée sur un poivron (photo: Agroscope).



Photo 11: Nymphes (N2) de punaise verte ponctuée sur maïs sucré (photo: Agroscope).



Photo 12: Nymphes (N2) de punaise verte indigène sur une gousse de haricot (photo: Agroscope).



Photo 13: Punaise marbrée de dernier stade nymphal (N5) (photo: Agroscope).



Photo 14: Punaise verte ponctuée de dernier stade nymphal (N5) (photo: Agroscope).



Photo 15: Punaise verte indigène de dernier stade nymphal (N5) (photo: Agroscope).

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 16: Au cours de la semaine passée, on a signalé au Tessin et en Suisse orientale de nouvelles captures d'individus isolés de papillons de noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) (photo: Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).



Photo 17: Dans les régions menacées de l'ouest du Plateau, il faut désormais s'attendre à un vol d'invasion de la cicadelle *Pentastiridius leporinus* (photo: Agroscope), qui est entre autres vectrice de la maladie dite SBR (syndrome des basses richesses) causée par une protéobactérie phytopathogène sur les betteraves sucrières.



Photo 18: Après les récentes précipitations, on constate une progression des traces de nutrition, de mucus et de dépôts de crottes de gastéropodes sur les choux et les salades. En effets, les limaces (*Arion* spp., *Deroceras reticulatum*) se multiplient intensivement. Faites un épandage de molluscicide si nécessaire (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).



Photo 19: Sur la manchette des salades, la maladie des taches annulaires (causée par le champignon *Marssonina panattoniana* ou *Microdochium panattonianum*) entraîne rapidement des perforations du limbe. Il est souvent délicat de distinguer les dégâts causés par ce pathogène de ceux occasionnés par les limaces (photo: Agroscope).



Photo 20: Les poireaux d'été sont maintenant atteints de la maladie des taches parcheminées (causée par *Phytophthora porri*) ainsi que de la maladie des taches pourpres (causée par *Alternaria porri*) (photo: Agroscope).



Photo 21: Lors du contrôle de lundi, on a constaté une atteinte d'anthracnose (causée par *Colletotrichum lindemuthianum*) dans une culture de pois (photo: Agroscope).



Photo 22: Chenille de teigne des crucifères et ses marques de nutrition sur une feuille de chou (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).

Progression des attaques de chenilles de lépidoptères sur chou

Dans quelques-uns des sites sous surveillance, on observe la poursuite d'un vol dense de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*), ainsi que de papillons de piérides (*Pieris* spp.). De toutes parts, on signale une augmentation des infestations de chenilles dans les cultures de chou. Contrôlez ces cultures et faites un traitement si nécessaire (celui-ci est recommandé en cas d'atteinte du seuil de tolérance, soit 10-30 petites ou 1-4 grosses chenilles par semaine, sur un échantillon de 10 plantes contrôlées).

Contre **les chenilles des noctuelles (défoliatrices), des piérides et de la teigne des crucifères**, dans les cultures de choux-fleurs en plein champs, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, délai d'attente 1 semaine) et Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 2 jours). De plus, on peut utiliser BIOHOP DelFIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) contre les chenilles en cultures de choux-fleurs avec un délai d'attente d'une semaine. Enfin, les produits suivants sont aussi homologués sur les choux-fleurs : benzoate d'émamectine (divers produits) et spinosad (divers produits), avec un délai d'attente d'une semaine ; ainsi que divers pyréthrinoïdes avec un délai d'attente de 2 semaines (attention aux PER: autorisation spéciale). Contre **les chenilles des piérides et de la teigne des crucifères** est homologué : Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente : 1 semaine). Contre **les chenilles des piérides**, on peut également utiliser, en cultures de choux-fleurs, la substance active pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Parexan N, Piretro MAAG), avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 23 : Duvet gris typique du mildiou à la face inférieure d'une feuille de chou (photo: Agroscope).

Progression du mildiou dans les cultures de choux-fleurs

Dans certaines cultures de choux-fleurs et de brocolis de diverses régions, on signale de fortes attaques de mildiou (*Hyaloperonospora parasitica*). Faites un traitement si nécessaire.

Contre le mildiou sur **choux-fleurs** sont autorisés **en plein champ** : azoxystrobine (divers produits ; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente 2 semaines), mandipropamide (Revus ; délai d'attente 2 semaines) ou trifloxystrobine (Flint, Tega ; délai d'attente 1 semaine, effet partiel). De plus, sont autorisés sur choux-fleurs de plein champ avec un délai d'attente de 3 semaines : oxychlorure de cuivre + hydroxyde de cuivre (Airone) ou oxychlorure de cuivre (Cuprofix 35, Oxykupfer 35, Vitigran 35).



Photo 24 : Mouches blanches pondant leurs oeufs dans une culture de chou (photo : Agroscope).

Début de la multiplication de la mouche blanche du chou

Les attaques de mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) sont d'ampleur très diverse selon les régions de culture. On constate une importante activité de ponte dans les cultures de choux, particulièrement dans l'ouest du Plateau, avec une première infestation de larves. La pression d'infestation, en revanche, tend plutôt à baisser en direction de l'est, où l'on observe une présence extrêmement faible de ces ravageurs dans plusieurs zones. Il est maintenant important de procéder à des contrôles réguliers des cultures, particulièrement dans les régions occidentales du Plateau, et de faire un traitement si nécessaire.

Pour obtenir une efficacité optimale des applications par pulvérisations, suivez les recommandations ci-après.

Conseils pour la lutte chimique contre la mouche blanche du chou:

- Alternier les groupes de substances actives lors de traitements répétés.
- Adapter des pendillards aux barres de traitement pour augmenter l'efficacité des applications.
- Ajouter un mouillant-fixatif à la bouillie pour améliorer son adhérence aux plantes.
- Le transport des substances actives systémiques dans la plante n'est optimale que si cette dernière est suffisamment irriguée pour compenser sa transpiration.
- Les produits phytosanitaires ayant une efficacité larvicide doivent être appliqués de manière ciblée, lors de l'éclosion des pontes.

Contre ce ravageur dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, on pourra par exemple utiliser le spirotétramate (Movento SC), avec un délai d'attente de 2 semaines. Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour le lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale). Contre la mouche blanche dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles, sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (BIOHOP DelTRIN, **BiO**) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**). Ou encore, avec un délai d'attente d'une semaine, l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM, **BiO**), ainsi que des acides gras (divers produits).

Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** sont autorisés le flonicamide (Teppeki; délai d'attente 2 semaines) et l'azadirachtine A (divers produits, **BiO**; choux pommés : délai d'attente d'une semaine ; chou de Bruxelles : délai d'attente de 2 semaines).

L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines.

Provisoirement et jusqu'au 30 novembre 2025, l'acétamipride est également autorisé sur les **choux de Bruxelles**, mais avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 25 : Apex d'une plante d'aubergine fortement infesté par la forme rouge du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) (photo : Agroscope).

Reprise des infestations de pucerons dans les cultures de légumes fruits

Lors des contrôles de lundi, on a constaté dans certaines cultures de légumes fruits sous verre une nouvelle augmentation des infestations aphidiennes, par exemple du puceron à taches vertes de la pomme de terre (*Aulacorthum solani*), du puceron à stries vertes de la pomme de terre (*Macrosiphum euphorbiae*) et du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*). Parfois, le sommet des pousses des plantes était déjà densément colonisé. On signale d'autre part la poursuite du vol d'invasion du puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) dans les cultures.

Contrôlez vos cultures et marquez les foyers d'infestation. Vérifiez l'activité des auxiliaires et commandez-en immédiatement en renfort dès que leur efficacité faiblit. Si vous constatez des dégâts aux plantes ou des défauts qualitatifs, il est recommandé de traiter avec un produit phytosanitaire ménageant les auxiliaires.

Contre les pucerons on peut user d'insecticides ménageant les auxiliaires dans les cultures sous abris d'aubergines, de concombres, de haricots, de poivrons, et de tomates, par exemple : le pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor)*, avec un délai d'attente d'une semaine ; ou en cultures d'aubergines, de concombres, de poivrons et de tomates sous abris l'azadirachtine (divers produits, **BiO**) et spirotétramate (Movento SC), avec un délai d'attente de 3 jours.

* Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) et du puceron du melon et du cotonnier s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos :	photos 1-3, 5-9, 11-15, 17, 19-21, 23-25: C. Sauer (Agroscope); photos 4, 10: R. Total (Agroscope); photo 16: S. Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona; photos 18, 22: C. Dörig, Strickhof, Winterthur
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.